

Robert-Nadeau, François

De: Samuel Roger <s.roger@signaterre.com>
Envoyé: 13 janvier 2026 18:07
À: Koffi, Kouadio
Cc: Robert-Nadeau, François; Chevalier, Sylvie; slapointe@matrec.ca; Claude Robitaille - AECOM (claude.robitaille@aecom.com)
Objet: RE: Question du Passif
Pièces jointes: QC_1-M. addenda 1_Réponses (2026-01-13).pdf
Catégories: Envoi/Récep. docum initiateur

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint les réponses à l'addenda. Les 3 copies papier suivront.

Tout comme le premier document de réponses, certaines réponses ne peuvent être fournies puisque le MELCCFP n'a pas transmis à Signaterre le rapport « conforme à l'exécution » signé et scellé pour l'espace réhabilité que Signaterre doit utiliser.

Il va de soi que si le MELCCFP avait exécuté ces travaux moins tardivement, le décret original aurait prévu ces informations ou sa modification aurait été effectuée durant les dernières années avec l'information complète. La réalisation si tardive des travaux du MELCCFP engendre cette situation qui pourrait mener à une rupture de service si le décret et l'autorisation d'aménagement ne sont pas émis en février.

Pour éviter cette situation, nous proposons que le décret prévoie que des réponses techniques soient livrées lors des autorisations futures pour l'exploitation de la A4 et les suivantes.

Je vous remercie pour la rapidité des échanges.

Salutations!



Samuel Roger
Directeur général

Tél. 450-966-6088 | Cell. 5 [REDACTED]
s.roger@signaterre.com
www.signaterre.com
175 Chemin de la Cabane-Ronde, Mascouche, QC, J7K 0P1

Avertissement concernant la confidentialité

Ce message peut renfermer des renseignements confidentiels et est réservé à l'usage de l'individu ou de l'entreprise à qui le message est adressé. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message (ou la personne chargée de le transmettre au destinataire), veuillez supprimer ce message, y compris toute pièce jointe et nous en avisez par courriel.

De : Koffi, Kouadio <Kouadio.Koffi@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 23 décembre 2025 14:18

À : Samuel Roger <s.roger@signaterre.com>

Cc : Robert-Nadeau, François <Francois.Robert-Nadeau@environnement.gouv.qc.ca>; Chevalier, Sylvie <Sylvie.Chevalier@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Question du Passif

*Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs*

Québec 

Bonjour M. Roger,

Comme convenu à la dernière rencontre, trouvez ci-joint en addenda la suite de la série de questions. Les questions et commentaires portent sur le muret de ciment-bentonite. La réponse à ces questions et commentaires est nécessaire pour la suite de l'analyse de la demande.

Cordialement,

De : Koffi, Kouadio

Envoyé : 18 décembre 2025 13:45

À : 'Samuel Roger' <s.roger@signaterre.com>

Cc : Pépin, Jean-Michel <Jean-Michel.Pepin@environnement.gouv.qc.ca>; Sebastien Lapointe <slapointe@matrec.ca>; Claude Robitaille - AECOM (claude.robitaille@aecom.com) <claude.robitaille@aecom.com>; Robert-Nadeau, François <Francois.Robert-Nadeau@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Question du Passif

Bonjour,

Pour mieux comprendre le contexte de votre demande, voici quelques questions qu'on pourrait aborder pendant la rencontre.

- Le muret de ciment-bentonite est représenté par la ligne verte dans le plan fourni. Ce qui signifie qu'il serait quasi-exclusivement dans l'empreinte des futures cellules A4 et A5. Est-ce exact?
- Sait-on pourquoi la cellule du ministère (et seulement celle-ci) a-t-elle été entourée de ce muret?
- Peut-on comprendre que le muret a été excavé jusqu'au fond des cellules du ministère et que le questionnement de son enlèvement porte sur environ 1m de profondeur dans l'argile de fond. Le muret a une épaisseur de 0,5m.
- Quelle est l'épaisseur estimée de l'argile naturelle sous l'empreinte considérée.
- Également, est-il prévu de remettre de l'argile de fond sur cette surface et si oui, quelle épaisseur approximative?
- A-t-on une évaluation quantitative ou qualitative de l'état du muret restant en place (perméabilité?).

Cordialement,

De : Samuel Roger <s.roger@signaterre.com>

Envoyé : 18 décembre 2025 10:45

À : Koffi, Kouadio <Kouadio.Koffi@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Pépin, Jean-Michel <Jean-Michel.Pepin@environnement.gouv.qc.ca>; Sebastien Lapointe <slapointe@matrec.ca>; Claude Robitaille - AECOM (claude.robitaille@aecom.com) <claude.robitaille@aecom.com>; Robert-Nadeau, François

<Francois.Robert-Nadeau@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Question du Passif

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,
L'équipe Signaterre-AECOM est disponible.



Samuel Roger
Directeur général

Tél. 450-966-6088 | Cell. [REDACTED]
s.roger@signaterre.com
www.signaterre.com
175 Chemin de la Cabane-Ronde, Mascouche, QC, J7K 0P1

Avertissement concernant la confidentialité

Ce message peut renfermer des renseignements confidentiels et est réservé à l'usage de l'individu ou de l'entreprise à qui le message est adressé. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message (ou la personne chargée de le transmettre au destinataire), veuillez supprimer ce message, y compris toute pièce jointe et nous en avisez par courriel.

De : Koffi, Kouadio <Kouadio.Koffi@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 18 décembre 2025 09:54

À : Samuel Roger <s.roger@signaterre.com>

Cc : Pépin, Jean-Michel <Jean-Michel.Pepin@environnement.gouv.qc.ca>; Sebastien Lapointe <slapointe@matrec.ca>; Claude Robitaille - AECOM (clauderobitaille@aecom.com) <clauderobitaille@aecom.com>; Robert-Nadeau, François <Francois.Robert-Nadeau@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Question du Passif

Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs



Bonjour M. Roger,
Relativement à vos interrogations ci-dessous décrites, nous envisageons une rencontre ce jour à 14h30.
Merci de confirmer votre disponibilité.

Cordialement,

De : Samuel Roger <s.roger@signaterre.com>

Envoyé : 16 décembre 2025 18:48

À : Robert-Nadeau, François <Francois.Robert-Nadeau@environnement.gouv.qc.ca>; Chevalier, Sylvie <Sylvie.Chevalier@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Koffi, Kouadio <Kouadio.Koffi@environnement.gouv.qc.ca>; Pépin, Jean-Michel <Jean-Michel.Pepin@environnement.gouv.qc.ca>; Sebastien Lapointe <slapointe@matrec.ca>; Claude Robitaille - AECOM (clauderobitaille@aecom.com) <clauderobitaille@aecom.com>

Objet : Question du Passif

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour M. Robert-Nadeau,

Dans le cadre des travaux d'enlèvement des cellules du MELCCFP, la *Direction du Passif environnemental* nous pose une question qui doit ultimement être répondue par vos services du MELCCFP. Le chargé de dossier est en c.c. à ce courriel. Il est urgent de répondre à cette question.

On nous demande si un muret de ciment-bentonite doit être retiré (voir courriel ci-joint). Le plan ci-joint indique l'emplacement. Ce muret vertical est à 12,2 m altimétriques, soit environ 1 mètre plus profonds que le fond d'excavation actuel. Il a 0,5 mètre de largeur.

Il nous apparaît préférable, d'un point de vue technique, de maintenir en place ce muret de ciment-bentonite. Cependant, le MELCCFP pourrait juger cet élément non conforme ou demander des démonstrations difficilement réalisables à Signaterre. S'il était retiré, nous ignorons quelle méthode pourrait être utilisée pour reconstituer une argile contrôlée respectant les critères visés dans une tranchée de cette géométrie. Il est probable que la meilleure technique soit justement de refaire le même ouvrage. Il est également notable que le retrait de ce muret en condition hivernale puisse engendrer des retards importants à la livraison du terrain requis.

Bien que Signaterre propose le maintien du muret par la *Direction du Passif*, nous sommes d'avis qu'il n'appartient pas seulement à Signaterre de résoudre cette question.

Nous croyons qu'un échange productif avec tous les intervenants est urgent dans les circonstances, aussi bien pour le Passif que pour Signaterre. Est-ce possible de prévoir un appel à cet effet?

Les réponses à la première DI seront envoyées d'ici vendredi. Nous pourrions inclure cet élément, à la lumière de cet échange.

Merci pour votre habituelle collaboration!



Samuel Roger
Directeur général

Tél. 450-966-6088 | Cell. [REDACTED]
s.roger@signaterre.com
www.signaterre.com
175 Chemin de la Cabane-Ronde, Mascouche, QC, J7K 0P1

Avertissement concernant la confidentialité

Ce message peut renfermer des renseignements confidentiels et est réservé à l'usage de l'individu ou de l'entreprise à qui le message est adressé. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message (ou la personne chargée de le transmettre au destinataire), veuillez supprimer ce message, y compris toute pièce jointe et nous en avisez par courriel.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET STRATÉGIQUE

DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS TERRESTRE

Addenda

**Questions et commentaires
pour la modification du projet d'augmentation de la capacité du
lieu de dépôt définitif de sols contaminés sur le territoire de la
municipalité de Mascouche par Signaterre Environnement Inc.
Dossier 3211-33-004**

Le 19 décembre 2025

*Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Le présent document regroupe les questions auxquelles doit répondre Signaterre Environnement Inc. afin de déterminer si sa demande de modification de décret concernant le projet d'augmentation de la capacité du lieu de dépôt définitif de sols contaminés sur le territoire de la ville de Mascouche, déposée en vertu l'article 31.7 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (chapitre Q-2) est acceptable sur le plan environnemental.

L'analyse a été réalisée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestre en collaboration avec certaines unités administratives du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ainsi que de certains autres ministères et organismes concernés.

En vertu des articles 118.5.0.1 de la LQE et 18 du R  EIE, ces renseignements seront mis   la disposition du public et publi  au Registre des  valuations environnementales.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

QCM - 9 Lors des travaux d'excavation des cellules du MELCCFP, un muret de ciment-bentonite a été découvert. Ce muret vertical est à 12,2 m altimétriques, soit environ 1 mètres plus profonds que le fond d'excavation actuel. Il a 0,5 mètre de largeur. Dans le cadre de l'analyse de l'acceptabilité de la demande de modification du décret numéro 99-2021 du 3 février 2021. Signaterre Environnement Inc. doit :

- Localiser sur la carte le deuxième muret ;
- Localiser les zones où le muret a dû être excavé (pour les 2 murets) ;
- Analyse des risques liés à la présence du muret ou son excavation pour le soulèvement ou la stabilité des cellules ;
- Déterminer l'épaisseur de l'argile au niveau de la surface des cellules affectées par la présence du muret ;
- Décrire la technique et le matériel qui seront utilisés pour combler les parties de muret excavées ;
- Identifier si la zone sera reprofilée (enlèvement ou ajout d'argile) ;
- Proposer des mesures de mitigation supplémentaire de surface puisque la perméabilité du muret n'est pas connue (proposition : géocomposite bentonitique en surface), à défaut protocole de mesure de la perméabilité du mur sur échantillon.

R9 Réponses :

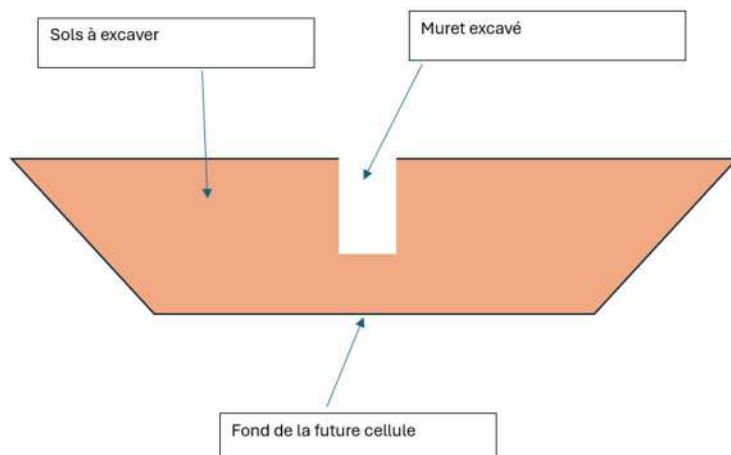
- a) Localiser sur la carte le deuxième muret;
Comme l'indique le courriel de la Direction du passif environnemental du MELCCFP reçu le 8 janvier 2026 (Annexe A), la seule information disponible sur la localisation du 2^e muret est celle présentée au document à l'Annexe B.
- b) Localiser les zones où le muret a dû être excavé (pour les 2 murets);
À notre connaissance, un seul muret a fait l'objet de travaux d'excavation jusqu'à présent (celui ceinturant le module 3 du MELCCFP). Afin de pouvoir localiser les zones où le muret a dû être excavé, les plans d'excavation ou les coordonnées des zones d'excavation du muret doivent nous être fournies par le MELCCFP.
- c) Analyse des risques liés à la présence du muret ou son excavation pour le soulèvement ou la stabilité des cellules ;
Basé sur les informations préliminaires transmises par le MELCCFP, les risques de soulèvement ou d'instabilité des futures cellules ne sont pas significatifs. Toutefois, cette évaluation sera effectuée pour chacune des cellules (Module 3 et Module 1) faisant l'objet de travaux de démantèlement/excavation par le MELCCFP suite à la réception de l'ensemble des informations concernant la réalisation de ces travaux.
- d) Déterminer l'épaisseur de l'argile au niveau de la surface des cellules affectées par la présence du muret ;
En considérant que le niveau inférieur du muret est situé au niveau 12,2 m, on estime que l'épaisseur d'argile naturelle située en dessous de ce niveau au droit de chacune des cellules est de plus de 5 m. Une évaluation plus précise de cette épaisseur pourra être

effectuée lorsque les informations et données (rapport conforme à l'exécution) concernant la réalisation des travaux démantèlement/excavation des Modules 3 et 1 seront disponibles.

- e) Décrire la technique et le matériel qui seront utilisés pour combler les parties de muret excavées ;

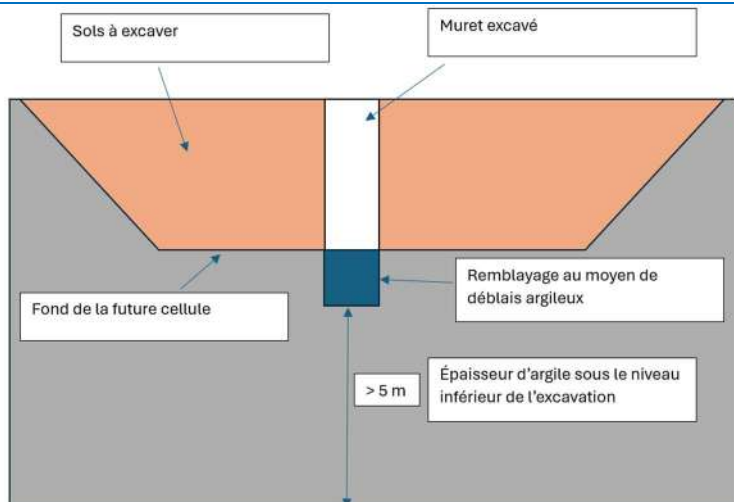
Selon les informations préliminaires transmises, trois situations (cas de figure) pourraient potentiellement résulter des travaux d'excavation de muret. Chacune de ces situations ainsi que les mesures qui sont proposées pour celles-ci sont présentées ci-après :

Cas 1 : Excavations situées au-dessus du fond des futures cellules



Puisque ces excavations sont situées au-dessus du fond des futures cellules, dans les sols qui seront enlevés lors des travaux d'aménagement de ces cellules, aucune mesure particulière n'est requise pour combler ces parties de muret excavées.

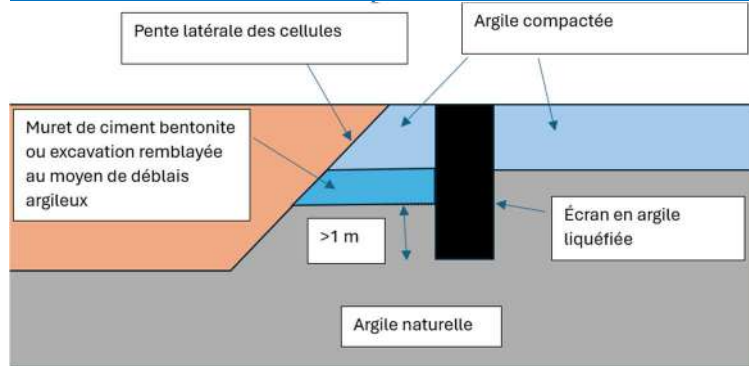
Cas 2 : Excavations situées sous le fond des futures cellules



En faisant l'hypothèse que le fond des excavations n'excède pas le niveau inférieur du muret situé à l'élévation 12,2 m (selon les informations transmises), on estime que l'épaisseur d'argile naturelle située sous les excavations est de plus de 5 m. Par conséquent, aucune mesure d'imperméabilisation particulière n'est requise à l'endroit de ces excavations et celle-ci seront simplement comblées au moyen de déblais d'excavation

argileux provenant des travaux d'aménagement des futures cellules.

Cas 3 : Muret traversant les pentes latérales des futures cellules



Aux endroits où le muret traverse les parois latérales des futures cellules, soit le long du côté sud des futures cellules A4, A5 et B, il est prévu d'aménager un remblai en argile compacté à l'intérieur duquel sera inséré un écran d'étanchéité en argile liquéfiée. Aux endroits où le muret a été excavé, celui-ci sera d'abord remblayé au moyen de déblais d'excavation argileux avant de procéder à la mise en place du remblai en argile compacté et de l'écran d'étanchéité en argile liquéfié. Afin d'assurer un confinement latéral adéquat à ces endroits, le niveau inférieur de l'écran d'étanchéité en argile liquéfié sera aménagé dans la couche d'argile naturelle, à au moins 1 m sous le niveau inférieur du muret.

- f) Identifier si la zone sera reprofilée (enlèvement ou ajout d'argile) ;
Afin d'aménager les fonds de cellule selon les profils prévus, des travaux d'excavation et de remblayage pourraient être requis selon les endroits et les travaux de démantèlement des modules 1 et 3 effectués qui auront été effectués. Les zones d'excavation et de remblayage pourront être déterminés suite à la réception de l'ensemble des informations concernant la réalisation de ces travaux
- g) Proposer des mesures de mitigation supplémentaire de surface puisque la perméabilité du muret n'est pas connue (proposition : géocomposite bentonitique en surface), à défaut protocole de mesure de la perméabilité du mur sur échantillon.
Considérant que l'épaisseur d'argile naturelle située sous le niveau inférieur du muret semble être supérieure à 5 m, aucune mesure supplémentaire ne serait requise pour assurer un confinement vertical sous l'emprise des cellules A et B. Cependant, aux endroits où le muret croise les pentes latérales de ces cellules, des mesures particulières seront mises en œuvre afin d'assurer une imperméabilité ou un confinement latéral adéquat. Ces mesures sont décrites au point « e » qui précède.

QCM - 10 À cette étape de l'analyse de la demande de modification de décret 99-2021, certains éléments ne sont pas requis, mais devront être fournis dans le cadre de la demande visant l'obtention de l'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Par conséquent, Signaterre Environnement Inc. s'engage-t-il à transmettre au ministère, pour approbation dans le cadre de la demande d'autorisation susmentionnée les éléments suivants:

- des détails techniques sur les jonctions muret en place/muret excavé ;
- le protocole de contrôle de qualité du muret sur les zones excavées.

R10 Réponses :

- a. des détails techniques sur les jonctions muret en place/muret excavé ;
Les détails techniques concernant les jonctions avec les sections de murets laissées en place et celles excavées seront fournies dans le cadre de la demande d'autorisation susmentionnée, lorsque les informations et données (rapport conforme à l'exécution) concernant la réalisation des travaux démantèlement/excavation des Modules 3 et 1 seront disponibles. Toutefois, pour les cas de figure 1 et 2 mentionnés à la réponse 9e, aucune mesure particulière ne sera mise en place sur ces jonctions.
- b. le protocole de contrôle de qualité du muret sur les zones excavées.
Nous ne connaissons pas le protocole de contrôle de qualité qui a été appliqué à l'endroit des murets de ciment-bentonite lors de leur aménagement. Si un tel protocole est disponible, celui-ci devra nous être transmis par le MELCCFP afin que nous puissions le joindre dans le cadre de la demande d'autorisation.

Kouadio Koffi, pHD
Chargé de projet

Annexe A

Blackburn, Mathieu

De: Pépin, Jean-Michel <Jean-Michel.Pepin@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé: 8 janvier 2026 09:54
À: Samuel Roger
Cc: Lemieux Périnet, Alexis
Objet: RE: Information requise
Pièces jointes: Tecslut_avril 1995_Réhab Modules 1-2_Volume 1_extraits.pdf

Indicateur de suivi: Flag for follow up
État de l'indicateur: Avec indicateur

Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs

Québec 

Bonjour Samuel,

Les seules informations que nous ayons concernant le muret de ciment-bentonite de la cellule 1 (module 1) sont les plans TQC en fichier attaché. La localisation exacte du muret de ciment-bentonite de la cellule 1 n'est pas connue et le sera quand l'excavation sera rendue au niveau du muret, ce qui n'est actuellement pas le cas.

Concernant les autres informations requises, j'ai fait un suivi avec TechnoRem. Comme beaucoup d'échantillonnage a eu lieu dans la semaine du 15 décembre, nous devrions obtenir un portrait de la situation de la cellule 3 dans le courant de la semaine prochaine, notamment si des surexcavations sont requises au niveau des parois/fonds. À noter que nous avons été avisés le 19 décembre que d'autres sections du muret de la cellule 3 devront être excavées et que le chantier reprend la semaine prochaine. Je te reviens la semaine prochaine avec plus de détails.

Salutations

Jean-Michel Pépin, géogr., M. Env.

Chargé de dossier

Direction du passif environnemental

Direction générale du passif environnemental, de la
sécurité des barrages et du contrôle environnemental
de l'Outaouais et du Nord

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100

Québec (Québec) G2K 0B7

jean-michel.pepin@environnement.gouv.qc.ca

Tel : (418) 644-8844, poste 30370

Cell : (418) 520-7982

De : Samuel Roger <s.roger@signaterre.com>

Envoyé : 7 janvier 2026 12:21

À : Pépin, Jean-Michel <Jean-Michel.Pepin@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Lemieux Périnet, Alexis <Alexis.LemieuxPerinet@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Information requise

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour Jean-Michel,

Lors de la rencontre, vous avez indiqué qu'il existait également un muret sous le module 1. L'évaluation demande cette localisation. J'imagine qu'elle existe dans un des documents du vidangeur(?).

Merci!



Samuel Roger
Directeur général

Tél. 450-966-6088 | Cell. 514-916-0017
s.roger@signaterre.com
www.signaterre.com
175 Chemin de la Cabane-Ronde, Mascouche, QC, J7K 0P1

Avertissement concernant la confidentialité

Ce message peut renfermer des renseignements confidentiels et est réservé à l'usage de l'individu ou de l'entreprise à qui le message est adressé. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message (ou la personne chargée de le transmettre au destinataire), veuillez supprimer ce message, y compris toute pièce jointe et nous en avisez par courriel.

De : Pépin, Jean-Michel <Jean-Michel.Pepin@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé : 7 janvier 2026 10:25
À : Samuel Roger <s.roger@signaterre.com>
Cc : Lemieux Périnet, Alexis <Alexis.LemieuxPerinet@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Information requise

Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs

Québec 

Bonjour Samue,

Dans ton courriel plus bas, tu demande un plan de localisation des 2 murets.. Qu'entend tu par **2** murets? Il y a un seul muret dans le secteur de votre sous-cellule A4..

Merci

Salutations

Jean-Michel Pépin, géogr., M. Env.

Chargé de dossier

Direction du passif environnemental

Direction générale du passif environnemental, de la
sécurité des barrages et du contrôle environnemental
de l'Outaouais et du Nord

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100

Québec (Québec) G2K 0B7

jean-michel.pepin@environnement.gouv.qc.ca

Tel : (418) 644-8844, poste 30370

De : Samuel Roger <s.roger@signaterre.com>

Envoyé : 5 janvier 2026 15:27

À : Pépin, Jean-Michel <Jean-Michel.Pepin@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Andréanne Germain - TechnoRem (andreanne.germain@Technorem.com) <andreanne.germain@Technorem.com>; Lemieux Périnet, Alexis <Alexis.LemieuxPerinet@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Information requise

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour Jean-Michel,

Suite à la rencontre avec la Direction des évaluations environnementales auquel vous avez participé concernant le muret de ciment-bentonite, nous avons reçu des questions en addenda. Afin de répondre à ces questions, voici les informations requises :

- Plan de localisation des deux murets
- Localisation de la zone où le muret a été excavé
- La description (méthodologie) des travaux d'excavation réalisés lors de l'enlèvement du muret (particulièrement pour le fond)

Nous avons compris que les informations demandées dans le courriel ci-dessous seraient livrées dans la semaine du 19 janvier. Les informations supplémentaires demandées devront s'y trouver. Cependant, s'il est possible d'envoyer une réponse préliminaire pour ces 3 éléments avant la semaine du 19 janvier, on pourrait préparer ces réponses spécifiques.

Merci!



Samuel Roger
Directeur général

Tél. 450-966-6088 | Cell. 514-916-0017

s.roger@signaterre.com

www.signaterre.com

175 Chemin de la Cabane-Ronde, Mascouche, QC, J7K 0P1

Avertissement concernant la confidentialité

Ce message peut renfermer des renseignements confidentiels et est réservé à l'usage de l'individu ou de l'entreprise à qui le message est adressé. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message (ou la personne chargée de le transmettre au destinataire), veuillez supprimer ce message, y compris toute pièce jointe et nous en avisez par courriel.

De : Samuel Roger

Envoyé : 10 décembre 2025 12:19

À : Jean-Michel Pépin - MELCCFP, Direction du passif environnemental (Jean-Michel.Pepin@environnement.gouv.qc.ca) <Jean-Michel.Pepin@environnement.gouv.qc.ca>; Andréanne Germain - TechnoRem (andreanne.germain@Technorem.com) <andreanne.germain@Technorem.com>

Objet : Information requise

Bonjour,

Voici les informations requises afin de réaliser les études de stabilités nécessaires à nos autorisations :

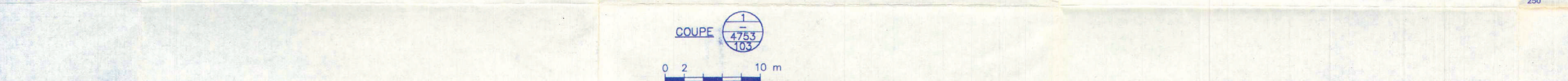
Nous avons besoin du ou des rapports de surveillance (conforme à l'exécution) décrivant les travaux réalisés et présentant les caractéristiques de ceux-ci. Ce rapport doit être signé et scellé par un ingénieur et contenir minimalement les informations suivantes :

- Les plans finaux d'excavation et de remblayage;
- La description (méthodologie) des travaux d'excavation réalisés;
- La description (méthodologie) des travaux de remblayage réalisés;
- Si disponibles, les caractéristiques/propriétés géotechniques des matériaux de remblayage utilisés, avant et après mise en place.

Selon les informations qui nous seront transmises par le MELCCFP, des travaux d'investigation pourraient devoir être entrepris afin de fournir l'information requise pour procéder aux analyses de stabilité. Afin de pouvoir prendre action, nous devons donc obtenir les informations ci-haut mentionnées le plus rapidement possible.

Merci!

Annexe B



PROJETÉ PAR:		DESSINÉ PAR:		VÉRIFIÉ PAR:	
		L.T./F.D.		S.R.	
APPROUVÉ PAR:			APPROBATION DU DIRECTEUR DE PROJET:		
S.R.					
DATE:	N° CONTRAT:	N° DESSIN:	MODIFICATION:		
DÉC. 94	4753	4753-104	01		